

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2017/61

Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Précision apportée aux conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public hydroélectrique

L'an deux mille dix-sept, le 18 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 18 octobre 2017

Date de convocation :
Le 26 septembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 13
Vote(s) pour 13
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président),
M. Raymond HONORE (Conseiller syndical suppléant de Marc AUDIER),
Mme Jessica GUIARD (conseillère syndicale suppléante de Christian DURAND),
M. Jean BERNARD (rapporteur du budget), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Pr
M. Pierre VOLLAIRE (Conseiller syndical), **Mme Valérie GRECARD**
(Conseillère syndicale), **M. Georges GAMBAUDO** (Conseiller Syndical),
M. Roger MASSE (Conseiller syndical), **M. Guy KLETTY** (Conseiller Syndical)
M. Jean CONREAUX (secrétaire du bureau du SMADESEP), **Mme Marine MICH**
(Conseiller Syndical), **M. Arnaud MURGIA** (Conseiller Syndical)

Etaient représentés et excusés:

M. Marc AUDIER par Raymond Honoré, M. Christian DURAND par Jessica GUIARD

Etaient excusés: M. Robert FRAYSSINES, M. Patrick PERNIN, Mme Agnes PIGNATEL, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Ginette MISTACHI, Mme Pascale BOYER, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONAFFOUX,

Etaient présents invités : Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Philippe CATELAIN (Syndicat des professionnels et prestataires de Serre-Ponçon), Mme Christine DEWISME (CDV 05), M. Christian GLEVAR (CDV05)

Exposé des motifs :

Par convention de 2008 puis de décembre 2015 contractée avec E.D.F. et la DREAL Paca, le S.M.A.D.E.S.E.P. assume la gestion touristique du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, le syndicat a capacité à instruire et à délivrer conjointement avec les cosignataires de la convention les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) de ce domaine public concédé.

Le Président rappelle au comité syndical que les premières conventions d'AOT délivrées en juin 2008 arrivent à échéance en juin 2018. Un grand nombre d'autorisations va donc à nouveau être soumis à dossier de candidature et examiner lors des commissions d'instruction de décembre 2017 et de mars 2018.

Dans ce cadre, le Président constate les évolutions fréquentes que le S.M.A.D.E.S.E.P. ou ses partenaires institutionnels ont pu porter par le passé sur le contenu des dispositions prévues dans ces actes conventionnels. Ces modifications, plus ou moins importantes, ont pu conduire à progressivement organiser des conditions d'occupation du domaine public hydroélectrique quelque peu hétérogènes : l'augmentation des redevances d'occupation du domaine public pour les mouillages comme l'instauration d'un 4^{ième} critère dans le calcul global de ces redevances (nombre d'activités autorisées sur l'AOT) ont par exemple amené à des divergences sensibles en terme d'équité pour ce qui relève du seul calcul des redevances sollicitées auprès des prestataires privés.

Dans ces conditions, le Président considère, au moment où une grande partie des actes risque d'être renouvelé, qu'il convient d'anticiper ces possibles difficultés, déjà éprouvées par le passé, en prévoyant la modification obligatoire des conventions par avenant (sauf résiliation sollicitée par le bénéficiaire) lors d'évolutions des documents cadre, dûment délibérées par le comité syndical.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention de mise à disposition du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon souscrite avec E.D.F. et l'Etat le 9 décembre 2015,
- L'arrêté interpréfectoral n°2017 du 2017 portant exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun et valant règlement particulier de Police.

CONSIDERANT :

- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et convention susvisés ;
- La nécessité de pouvoir modifier les conventions d'AOT par avenant selon la proposition formalisée par le Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 18 Octobre 2017 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **VALIDE** à cet effet la convention « type » d'AOT actualisée ci-jointe qui s'imposera désormais à toutes les candidatures proposées au S.M.A.D.E.S.E.P.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Président,
Victor BERENGUEL**



Extrait du registre des délibérations N° 2017/61 Page2/2